

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE ALLENJOIE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU 09/04/2018

L'an deux mille dix- huit, le 09 avril, le conseil municipal d'ALLENJOIE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.FRIED Jean.

Etaient présents : Messieurs FRIED, JOLY, ROYEN, GREMERET, REBICHON, PERRET.

Mesdames FINOT-MOUREY, MOUGEY et BOURGON.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme FERCIOT à Mme MOUGEY, Mme MONNOT à Mme BOURGON.

Etaient absents excusés : Messieurs BERAL et LECONTE.

1°) le conseil examine les résultats de l'exercice 2017 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 378 149.17€

Recettes : 354 114.75€

Déficit de clôture : 24 034.42€

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 211 509.68€

Recettes : 154 880.22€

Déficit de clôture : 56 629.46€

Restes à réaliser : 3 000.00€

Avec 10 POUR, le compte administratif de l'année est voté.

2°) Il est demandé ensuite aux conseillers de se prononcer sur le budget primitif 2018 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 453 172.61€

Recettes : 453 172.61€

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 137 942.12€

Recettes : 137 942.12€

Avec 11 POUR, ce budget équilibré est voté.

3°) les membres du C.C.A.S. procèdent à l'identique : ils examinent le compte administratif de l'année 2017 :

Dépenses : 2 846.00€

Recettes : 2 461.00€

Déficit de clôture : 385.00€

Avec 4 voix POUR, ce compte est approuvé.

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE ALLENJOIE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU 09/04/2018

4°) Il est demandé aux membres du C.C.A.S. de se prononcer sur le budget primitif 2018 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 3 960.00€

Recettes : 3 960.00€

Avec 5 voix POUR, ce budget équilibré est voté.

5°) « stops » rue de l'ECLUSE :

Par arrêté du 14/04/2016, le conseil municipal avait décidé d'instaurer deux stops dans la rue de l'ECLUSE.

Considérant qu'il est fréquent de voir les conducteurs ralentir mais ne pas s'arrêter : le fait de contrevenir aux dispositions du dit arrêté, il a été décidé de procéder à son retrait.

A l'unanimité, ces stops seront remplacés par des « cédez le passage » .

6°) Projet d'une école sur site unique :

Les élus ont pris la décision de lancer une étude de faisabilité du projet.

7°) Autorisation d'ouverture au public :

Suite à une visite sur le terrain de football et dans le but de règlementer l'accès au stade, un arrêté municipal sera pris, déterminant la capacité d'accueil debout à 400 PERSONNES et 10 en places assises.

FAIT A ALLENJOIE

LE 13/04/2018

